

Conditions générales

Définitions : Façon Heller, connu sous le nom commercial Façon H, est une raison individuelle appartenant exclusivement à Dylan Heller. Le client est la personne morale ou physique qui demande et/ou reçoit des services fournis par Façon Heller.

Modalités de réalisation : Façon Heller et le client collaboreront étroitement tout au long du processus de création de l'identité visuelle. Le graphiste indépendant fournira des échantillons, des maquettes ou des concepts pour approbation par le client. Des révisions et des modifications limitées seront incluses dans le devis.

Droits de propriété intellectuelle : une fois le paiement intégral effectué, tous les droits de propriété intellectuelle de l'identité visuelle finale créée seront transférés au client. Le client sera considéré comme le propriétaire exclusif de l'identité visuelle finale et aura le droit d'utiliser, de reproduire et de modifier les éléments graphiques fournis à des fins commerciales et promotionnelles.

Paiement : à la signature du devis, le client s'engage à payer les honoraires de Façon Heller selon les modalités suivantes : Un acompte de 30% du montant total du devis sera versé avant le début du projet. Le solde restant sera payé à la livraison finale des fichiers sources et des éléments graphiques.

Confidentialité : Façon Heller s'engage à maintenir la confidentialité de toutes les informations fournies par le client dans le cadre du projet. Les informations sensibles ou confidentielles ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement préalable du client.

Responsabilités du client : le client s'engage à fournir à Façon Heller toutes les informations, images, textes ou autres éléments nécessaires à la réalisation du projet dans les délais convenus. Le client est responsable de l'exactitude et de l'authenticité de tout contenu fourni.

Limitation de responsabilité : Façon Heller, Dylan Heller, les collaborateurs de Façon Heller ou tout prestataire de services collaborant avec Façon Heller n'assument aucune responsabilité en cas de réclamations ou d'actions découlant de l'utilisation de l'identité visuelle créée pour le client.

Client injoignable : en cas d'absence de communication de la part du client dépassant 30 jours, Façon Heller peut considérer le projet en cours comme terminé et résilier le contrat.

Résiliation du contrat : en cas de résiliation anticipée du contrat par l'une ou l'autre des parties, des frais seront facturés pour le travail déjà réalisé jusqu'à la date de résiliation. Les droits de propriété intellectuelle des éléments créés resteront la propriété de Façon Heller jusqu'à cette date.

Droit applicable et juridiction compétente : ce contrat est régi par les lois suisses et tout litige découlant de ce contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Neyruz dans le canton de Fribourg.